

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE À LA MODE DE STANFORD

Par Anne-Laure Languille

Les États-Unis, plus forts que l'Europe en matière de valorisation de la recherche ? La question a sans doute traversé les esprits du public français qui a assisté, la semaine dernière, au discours de Kirsten Leute, l'une des directrices adjointes de l'*Office of technology licensing* (OTL) de l'université Stanford. Invitée aux rencontres d'affaires APinnov, organisées par l'Office de transfert de technologie (OTT&PI) de l'AP-HP, la jeune femme a exposé les raisons du succès de son bureau fondé en 1970. En 2013, la prestigieuse université californienne a encaissé 64 M€ de *royalties* provenant de licences accordées sur 622 technologies tous secteurs confondus. L'établissement lance également 10 à 15 *spin-off* chaque année. Un bilan obtenu avec des moyens limités. L'OTL de Stanford dispose d'un budget opérationnel de 4,9 M€ (hors brevets) pour une université comptant de près de 16 000 étudiants. Sur les 45 personnes de l'équipe, 15 s'occupent des projets en sciences de la vie.

STRATÉGIE DIGITALE

Plusieurs raisons expliquent ces bonnes performances. L'OTL de Stanford a fourni d'importants efforts de marketing digital pour apparaître sur les radars des industriels et simplifier les démarches de ces derniers lorsqu'ils sont intéressés par une technologie. Sur son site web, on trouve en effet une base de données claire et complète recensant les inventions des chercheurs ainsi que toutes les informations utiles au *licensing* (résumé de la découverte, applications potentielles, n° de brevet, titre des publications, noms des inventeurs, contact de la personne en charge du *licensing*, etc.). On peut également télécharger différents types de formulaires administratifs (transfert de matériel biologique, accords de confidentialité et de licence, etc.). « Cette base de données marche à double sens, nous a confié Kirsten Leute. Les industriels qui s'enregistrent pour consulter les inventions spécifient en même temps leurs intérêts. Nous disposons donc d'un fichier de plusieurs centaines de sociétés candidates à l'in-licensing que nous pouvons démarcher. » Autre atout de l'office californien, les chercheurs prennent grandement part au processus de transfert de leurs inventions (rédaction du brevet, recherche du partenaire, négociations, etc.). Ainsi,

10 % des accords de licence sont signés avec des industriels issus du réseau du chercheur. « Cette proximité entre les académiques et le milieu industriel s'est ancrée dans les mentalités à partir de 1980 et du *Bayh-Dole Act*, qui a encouragé les universités à participer au transfert de technologies », explique Florence Ghrenassia, directrice de l'OTT&PI, à l'AP-HP. Portée par les sénateurs Birch Bayh et Robert Dole, cette initiative a inspiré, en France, la rédaction de la loi Allègre sur l'innovation et la recherche en 1999.



« En 2013, nous avons encaissé 64 M€ de royalties provenant de 622 technologies. »

Kirsten Leute

Pour soutenir le développement des projets, Stanford propose cinq programmes de financement réservés aux inventions en santé et totalisant un potentiel d'aides de 275 k€. Parmi ceux-ci, le programme Spark réunit des investisseurs de la Silicon Valley et fait le lien avec d'autres compétences *business* ou juridiques par exemple, nécessaires au lancement d'une *start-up*.

L'INNOVATION DANS LA CONSTITUTION

« Si le climat entrepreneurial de Palo Alto nourrit sans aucun doute la dynamique de transfert de Stanford, reprend Florence Ghrenassia, la propension des Américains à innover dépasse ce cadre et remonte à la Constitution, où la notion de brevet figure dès l'article premier. »

Pour autant, le transfert de technologies reste un exercice coûteux et risqué, même aux États-Unis. Kirsten Leute déplore la difficulté des *start-up* à lever des fonds et le coût élevé des dépenses de propriété intellectuelle – elles ont atteint 6,8 M€ à l'OTL en 2013. « Il n'y a pas de modèle idéal en matière de valorisation de la recherche et je suis toujours très impressionnée par le travail que fournissent d'autres équipes dans le monde, alors qu'il s'agit du même métier, renchérit la directrice adjointe de Stanford. Par exemple, en France, les SATT me semblent être une bonne idée. »

Aux États-Unis, les aides fédérales en matière de maturation et d'amorçage sont en effet peu généreuses, comme le souligne Florence Ghrenassia avec cette anecdote : « A l'occasion du dernier congrès annuel de l'AUTM [Association of university technology managers, NDR], l'État californien se targuait d'avoir investi 19 M€ dans la maturation de projets innovants, ce qui m'a semblé dérisoire par rapport au milliard d'euros investi par l'État français dans les SATT ! » Moins qu'une question de montant, c'est la différence des approches qui distingue les deux systèmes. Aux États-Unis, les investisseurs privés portent le risque, non pas l'État fédéral. En conséquence, ils subissent beaucoup de pertes, compensées par les bénéfices qu'ils retirent de projets fructueux dans lesquels ils ont investi très en amont. Enfin, si beaucoup, côté européen, louent la vitesse de décision et la souplesse réglementaire qui prévalent outre-Atlantique, certains dossiers mériteraient parfois une réflexion plus longue. « Les médecins américains sont très rapides pour créer des bases unifiées en ligne de données de patients, mais on relève plus de 10 data breaches dont les hôpitaux de l'Utah, New York ou Virginie ont été victimes avec plusieurs millions de données hackées ou perdues, raconte Florence Ghrenassia. En France, les hébergeurs de données de santé doivent être agréés par l'ASIP [Agence des systèmes d'information partagés de santé, NDR], ce qui prend un peu plus de temps, mais devrait nous protéger de ce genre d'incident. »

En 2000, au moment de créer l'OTT&PI de l'AP-HP, Florence Ghrenassia s'est inspirée des pratiques de Stanford en publiant des documents types et en associant les inventeurs au processus de transfert de leurs inventions. Aujourd'hui, les deux dirigeantes encouragent l'innovation et l'entrepreneuriat des femmes au sein du *Women Inventors Committee* de l'AUTM. ●